

## **Le harcèlement dans l'enseignement supérieur : définition d'un cadre commun au sein du Pôle académique de Namur**

### **❖ Introduction**

La Commission Vie étudiante (CVE) du Pôle académique de Namur (PAN), dont la mission principale est d'œuvrer au bien-être des 20000 étudiants de l'enseignement supérieur en Province de Namur, a, après validation du CA du PAN, convenu de travailler les problématiques relatives à la santé mentale dont celle du harcèlement sous toutes ces formes (harcèlement moral, cyberharcèlement, violences liées au genre, discriminations, etc.) au sein des 14 institutions qui composent le PAN.

Le harcèlement est un obstacle à la garantie d'une éducation inclusive et de qualité pour toutes et tous ; une menace pour l'engagement envers la scolarité, l'appartenance à un établissement d'enseignement supérieur et plus largement pour le bien-être dans le cadre des études. Le rapport de l'enquête BEHAVES<sup>1</sup>, une recherche relative au bien-être, au harcèlement et aux violences dans l'enseignement supérieur, menée en 2024 par la Fédération Wallonie-Bruxelles, dresse un état des lieux préoccupant des situations de harcèlement subies par les communautés étudiantes et académiques de l'enseignement supérieur (violences physiques, morales, sexistes et sexuelles) et invite la CVE à considérer comme prioritaires les thématiques de la santé mentale et du harcèlement.

Ce document de travail, conçu en février 2025 par le groupe de travail « Lutte contre le harcèlement » de la CVE du PAN, a pour objectif de proposer un cadre commun relatif aux notions de harcèlement dans l'enseignement supérieur namurois. Cette base théorique servira de socle conceptuel collectif dans le cadre du développement de projets par le PAN (campagne de lutte contre le harcèlement, événement lié à la santé mentale, etc.)

### **❖ Définitions du harcèlement**

Le harcèlement se dit d'un comportement répété ou cumul de comportements nuisibles, visant à dégrader les conditions de vie, de travail ou d'étude d'une personne, portant atteinte à sa dignité ou à son intégrité psychologique et physique. Le harcèlement peut être de plusieurs types selon le contexte et les motivations, comme le harcèlement moral, sexuel, discriminatoire, scolaire ou encore le cyberharcèlement.

Le harcèlement comporte quelques dimensions structurelles parmi lesquelles :

---

<sup>1</sup> Glowacz, F., Fallon, C., Babic, A., Thiry, A., Goblet, M., Dardenne, B., Huynen, R., Simon, J. (2024). Rapport de recherche Behaves « Bien-être, Harcèlement et Violences dans l'enseignement supérieur en FWB ».

- Un rapport de domination : il y a toujours une personne plus forte qui s'impose contre une personne plus faible. La personne dominée a des difficultés à mettre fin à la situation.
- Une intention de nuire : le harceleur réalise des actes malveillants et délibérés envers la victime et ce, même si l'intention n'était pas négative au départ.
- La répétition des comportements : des violences qui se répètent et durent dans le temps. Notons que pour le cyberharcèlement, la notion de répétition n'est pas structurelle.

Le harcèlement se décline sous plusieurs formes : nous proposons de dresser une typologie et des définitions claires décrivant les spécificités de chaque phénomène.

Ces définitions sont inspirées de différentes sources consultables en fin de document.

### - **Harcèlement moral**

Le harcèlement moral est un ensemble de comportements répétitifs et hostiles comme des critiques injustifiées, des humiliations ou de l'isolement, visant à dégrader la qualité de vie professionnelle de la victime. Ce harcèlement crée un environnement de travail dégradant et peut causer un stress mental ou physique.

Dans le Code du bien-être, le harcèlement moral est défini comme un ensemble abusif de plusieurs conduites similaires ou différentes, externes ou internes à l'entreprise ou l'institution, qui se produisent pendant un certain temps, qui ont pour objet ou pour effet de porter atteinte à la personnalité, la dignité ou l'intégrité physique ou psychique d'un travailleur lors de l'exécution de son travail, de mettre en péril son emploi ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant et qui se manifestent notamment par des paroles, des intimidations, des actes, des gestes ou des écrits unilatéraux.

La notion de harcèlement moral recouvre également deux champs spécifiques : le harcèlement en matière d'enseignement et le harcèlement discriminatoire.

#### o **Harcèlement en matière d'enseignement**

Le décret du 12 décembre 2008 définit le harcèlement en matière d'enseignement comme « Des conduites indésirables, abusives et répétées, se traduisant notamment par des comportements, des paroles, des intimidations, des actes, des gestes et des écrits unilatéraux, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la personnalité, la dignité ou l'intégrité physique ou psychique d'un bénéficiaire de l'enseignement, ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. »

### ○ **Harcèlement discriminatoire**

Le harcèlement discriminatoire est défini dans le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations : il s'agit d'une situation dans laquelle un comportement non désiré, qui est lié à l'un des critères protégés d'une personne, survient avec pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Le harcèlement peut être considéré comme discriminatoire si le motif du harcèlement est fondé sur certains critères (dits "protégés") et définis par le décret antidiscrimination :

- Les critères en lien avec le sexe : le sexe et les critères apparentés (grossesse, accouchement, maternité, changement de sexe, l'identité de genre et l'expression de genre).
- Les critères dits raciaux : la prétendue race, la nationalité, la couleur de peau, l'ascendance (juive par exemple) ou l'origine nationale ou ethnique.
- L'orientation sexuelle.
- Le handicap, les caractéristiques physiques ou génétiques, l'état de santé (ex. validisme, grossophobie).
- Les convictions religieuses ou philosophiques, les convictions politiques et syndicales.
- L'âge, la naissance, l'état civil, la fortune, la langue, l'origine sociale (ex. agisme).

### - **Cyberharcèlement**

Le cyberharcèlement est un harcèlement qui se manifeste en ligne, par le biais des réseaux sociaux, messageries ou autres plateformes numériques. Il comprend toute forme de harcèlement qui fait appel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour importuner, menacer, et insulter les victimes avec l'objectif de les blesser. Il inclut les messages haineux, l'humiliation publique, la diffusion de rumeurs ou de contenus personnels sans consentement. Un seul acte est considéré comme « répétitif » de par sa nature permanente sur le web.

### - **Harcèlement sexuel**

**Le harcèlement sexuel** désigne des comportements, des actions ou des commentaires indésirables qui créent un environnement hostile ou offensant et qui sont dirigés contre une personne ou un groupe en raison de son sexe, de son identité de genre ou de son expression de genre. Ces comportements ne sont pas nécessairement sexuellement explicites, mais peuvent plutôt inclure des remarques désobligeantes ou dégradantes, des blagues sexistes, l'exclusion, le silence, des préjugés stéréotypés ou d'autres formes de

traitement dégradant qui rabaisent ou marginalisent des personnes en raison de leur sexe. Le harcèlement sexuel peut se produire dans divers contextes, en ligne et hors ligne, notamment sur les lieux de travail, dans les établissements d'enseignement et dans les espaces publics, et peut avoir des répercussions négatives sur la santé mentale et le bien-être des personnes qui en sont victimes.

Le harcèlement sexuel s'inscrit dans un continuum de différentes formes de violences basées sur le genre présentes dans les organisations (en ce compris les systèmes d'enseignement supérieur), allant du harcèlement et du jargon sexiste aux abus sexuels et aux violences sexuelles (viol, attouchement, revenge porn, grooming, etc.)

### - **Violence fondée sur le genre**

Selon le Conseil de l'Europe, la violence fondée sur le genre désigne « tout type de préjudice perpétré contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur sexe , de leur genre , de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre, réels ou perçus » .

La violence fondée sur le genre englobe toute forme de comportement sexuel non consensuel, y compris la violence physique, la violence sexuelle, la violence psychologique, la violence économique, le harcèlement sexuel, le harcèlement fondé sur le genre et le harcèlement organisationnel, dans des contextes en ligne et hors ligne. Ces violences recouvrent des discriminations telles que la transphobie, la misogynie ou encore l'homophobie.

### ❖ **Qu'en dit le code pénal ?**

Au niveau pénal, le harcèlement est puni par la loi et plus précisément par l'article 442bis et 442 ter du Code pénal qui prévoit une peine d'emprisonnement et/ou une amende pour « quiconque aura harcelé une personne alors qu'il savait ou aurait dû savoir qu'il affectait gravement par ce comportement la tranquillité de la personne visée. » Les poursuites se font uniquement sur base d'une plainte.

Défini, dans la loi du 22 mai 2014 tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public, comme « tout geste ou comportement qui, dans les circonstances visées à l'article 444 du Code pénal, a manifestement pour objet d'exprimer un mépris à l'égard d'une personne, en raison de son appartenance sexuelle, ou de la considérer, pour la même raison, comme inférieure ou comme réduite à sa dimension sexuelle et qui entraîne une atteinte grave à sa dignité ».

## ❖ Lexique

Bashing	L'anglicisme bashing désigne l'action de dénigrer collectivement une personne ou une chose, en la prenant comme bouc émissaire. Il s'agit d'en dire du mal, pas forcément par conviction, mais plutôt par habitude, ou pour suivre le mouvement.
Deepnudes	Les deepnudes sont des images ou des vidéos à caractère sexuel créées à l'aide de l'intelligence artificielle, elles peuvent être partiellement ou complètement falsifiées. La réalisation de deepnudes de mineurs ou d'adultes sans leur consentement est punissable.
Doxxing	Le doxxing consiste à divulguer des informations ou des documents personnels ou permettant d'identifier quelqu'un en ligne, sans le consentement de la personne concernée, généralement avec une intention malveillante. Il peut s'agir de l'adresse de la personne, de son véritable nom, des noms de ses enfants, de son numéro de téléphone ou de son adresse électronique.
Flaming	Le flaming consiste en une série de messages hostiles et insultants en ligne qui s'adressent à une personne ou un groupe de personnes et touchent à leur intégrité physique ou psychique.
Gaslighting	Le gaslighting ou gas-lighting, connu sous le nom de détournement cognitif au Québec, est une forme d'abus mental dans lequel l'information est déformée ou présentée sous un autre jour, omise sélectivement pour favoriser l'abuseur, ou faussée dans le but de faire douter la victime de sa mémoire, de sa perception et de sa santé mentale. Les exemples vont du simple déni par l'abuseur de moments pénibles qu'il a pu faire subir à sa victime, jusqu'à la mise en scène d'événements étranges afin de la désorienter.
Ghosting	Le ghosting ou la fantômisiation en français, est l'acte qui consiste à mettre fin à une relation avec une personne en interrompant sans avertissement ni explication toute communication et en ignorant les tentatives de reprise de contact de l'ancien partenaire.
Grooming	Le grooming désigne le processus par lequel un adulte aborde intentionnellement des mineurs et les manipule à des fins sexuelles. Les groomers tentent d'établir un rapport de confiance avec l'enfant en montrant de l'intérêt, en faisant des compliments afin de l'amener progressivement à des questions et à des actes à connotation sexuelle.
Outing	La divulgation de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre d'une personne sans son consentement et en violation de son droit à la vie privée.
Revenge porn	Le revenge porn ou la vengeance pornographique consiste à se venger d'une personne en rendant publics des contenus pornographiques où figure cette dernière, dans le but évident de l'humilier en dévoilant son intimité. Ces contenus peuvent être réalisés avec ou sans l'accord de l'intéressé (e), mais sont diffusés sans son consentement. Cette pratique inclut aussi bien les photos et les vidéos que les propos à caractère sexuel tenus à titre privé.

Sextorsion	<p>Ce néologisme dérivé des mots « sexe » et « extorsion » désigne le fait que quelqu'un menace une autre personne de diffuser ses images ou informations à caractère sexuel. Ce contenu pourrait avoir été obtenu avec ou sans consentement. L'individu fait du chantage pour soumettre l'autre personne à ses exigences, comme de lui donner de l'argent ou de lui accorder des faveurs sexuelles, par exemple. Il arrive, mais ce n'est pas toujours le cas, que l'individu ait caché sa véritable identité dans l'objectif d'obtenir ces images ou informations sensibles.</p>
Trolling	<p>La publication en ligne de commentaires hostiles ou provocateurs envers une personne.</p>

## ❖ Sources

- Direction de l'Enseignement supérieur (2023, 18 septembre). *Circulaire 9037 du 18 septembre 2023 : Prévention et lutte contre le harcèlement, les discriminations et les violences sexuelles au sein des établissements d'enseignement supérieur et de l'enseignement de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles.* [https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/imports/50817\\_000.pdf](https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/imports/50817_000.pdf)
- Wallonie-Bruxelles Enseignement. *Des maux aux mots : de l'écoute bienveillante à l'action appropriée. Vademecum issu des ateliers collaboratifs,*
- Politique en matière de harcèlement : « Ce que tu fais à autrui, tu le fais à toi-même » (UNamur).
- Glowacz, F., Fallon, C., Babic, A., Thiry, A., Goblet, M., Dardenne, B., Huynen, R., Simon, J. (2024). Rapport de recherche Behaves « Bien-être, Harcèlement et Violences dans l'enseignement supérieur en FWB ».
- <https://unisafe-toolkit.eu/> (consulté le 15/02/2025).
- <https://www.amnesty.org/> (consulté le 15/02/2025).
- <https://childfocus.be/> (consulté le 15/02/2025).
- [www.diversite.be](http://www.diversite.be) (consulté le 15/02/2025).